



PROJET DE LOI DE FINANCES

ARTICLES SECONDE PARTIE
MISSION ÉCOLOGIE, DÉVELOPPEMENT ET
MOBILITÉ DURABLES

N°	FINC. 3
----	---------

A M E N D E M E N T

présenté par
Mme LAVARDE

ARTICLE 50 TER

Supprimer cet article

OBJET

L'article 50 *ter* poursuit le même objectif que l'article 50 *bis* et sa rédaction est pratiquement identique à celui-ci. Cet amendement propose donc de supprimer l'article 50 *ter* au profit du 50 *bis*.

Sur la forme, on ne peut que s'étonner que le Gouvernement n'ait pas choisi le dispositif de l'amendement qui lui paraissait le plus abouti dans le texte sur lequel il a engagé sa responsabilité. Il en résulte que le texte transmis au Sénat contient des dispositions qui sont juridiquement concurrentes et par la même inapplicables. Le souhait d'afficher le plus grand nombre et le plus large spectre politique d'amendements retenus a dû motiver ce mauvais choix, qui s'est fait au détriment de la clarté du texte et des débats.